

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 9 juin 2026

Le 9 juin 2026 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h30, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 02 juin 2026

Membres présents : Cédric Milani, Gilbert Longo, Evelyne Roux, Fabien Gallice, Estelle Milani, Christian Girard-Cusin, Eveline Simondi, Matthias Pellissier, Christine Goichot, Noemie De Macedo, Yann Peschot

Membre absent excusé

Secrétaire de séance : Evelyne Roux

Ouverture de séance

La séance du Conseil Municipal de Saint Albin de Vaulserre s'est tenue le mardi 9 juin 2026 à 20h30, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric MILANI, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Modification de l'ordre du jour

Rajout : DÉLIBÉRATION Désignation du correspondant défense
DÉLIBÉRATION Convention association Gym fit 2026/2027

Approuvés à l'unanimité

Approbation du PV du dernier Conseil en date du 12 mai 2026

Approuvée à l'unanimité

Décisions prises par Monsieur le MAIRE

- Monsieur le Maire avec la deuxième adjointe a déposé le 19 mai 2026 une demande de cession de Barnum auprès de la région AURA dans le but de le mettre à disposition des associations communales. Nous attendons le retour de la région AURA.
- Après la mise à jour du poste de commandement du PCS (plan communal de sauvegarde) lors du conseil du 12 mai, Monsieur le Maire et le premier adjoint ont finalisé le PCS, et Monsieur le Maire a signé les arrêtés du document.
- L'association Gym fit en ayant fait la demande, Monsieur le Maire a autorisé la prolongation de son contrat jusqu'à fin juillet 2026.

- Point déneigement : la GAEC Du Plan change de tracteur et nous devons adapter le moyen de fixation de la lame au nouveau tracteur.
Il y a deux devis de proposés, un de 11 000 euros et l'autre d'environ 3600 euros. Les travaux seront faits avant l'hiver.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a procédé à l'achat du kit de communication des VDD pour la promotion du Championnat de France de cyclisme, pour un montant de 15 €
 - Le Comité d'Animation a utilisé la carte Métro de la commune pour les achats nécessaires à la fête d'été pour un montant de 700€. Monsieur le Maire propose au conseil que la commune règle cette facture. Cette dépense sera la participation au projet « Saint Albin en fête » en complément de l'investissement réalisé pour l'installation de la prise sous le préau. La commune prendra également en charge l'électricité consommée lors de cette journée.
 - Monsieur le Maire a autorisé le Sou des écoles St Bueil Voissant à passer sur les chemins communaux le 14 juin 2026 pour Valdorando
 - Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une gratuité de la salle des fêtes pour la réunion du SIAGA le 25 juin. Le conseil donne son accord.
 - Monsieur le Maire a signé le devis de Revaltech modifié au sujet des travaux de busage route de la mairie et les difficultés rencontrées. Le Devis initial était de 9 383€ HT le nouveau est de 10 392€ HT.
 - Monsieur le Maire a signé le devis de la remise en fonctionnement de l'éclairage public à la Croix Morel qui est Hors service, d'un montant pour la commune de 2166€ Hors Taxe (50% du montant total est pris en charge par le TE38).

Informations diverses de la mairie

Par suite du renouvellement des instances municipales et communautaires et conformément au code général des impôts, dans son article 1650A, une commission intercommunale des impôts (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI. Cette dernière est composée de la manière suivante (du président de l'EPCI ou de son VP délégué et de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants. Les services de la DGFIP ont sollicité l'intercommunalité pour la constitution d'une liste de contribuables, en nombre double (soit une liste de 40 personnes au total), à partir de laquelle ils arbitreront la constitution définitive de la CIID. Cette commission tient une place importante dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation). En conséquence Monsieur Le Maire s'est porté volontaire pour être le représentant nommé de la commune.

DÉLIBÉRATION PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 relatifs à la commission de contrôle des listes électorales ;

- la réforme de la gestion des listes électorales et les modalités de composition de la commission de contrôle ;
- la nécessité de procéder à la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune.

Considérant

Que la commission de contrôle a pour mission de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions prises par Monsieur le Maire et de s'assurer de la régularité de la liste électorale ;

Que, pour les communes de moins de 1 000 habitants, cette commission est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1

Est désignée pour composer la commission de contrôle des listes électorales de la commune :

- Madame Estelle MILANI, conseillère municipale ;

Serait proposée pour composer la commission de contrôle des listes électorales de la commune :

- Monsieur Jean BURILLE, comme délégué de l'administration ;
- Madame Françoise GUIIGNIER, comme déléguée désignée par le président du tribunal judiciaire.

Article 2

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux services compétents.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité

DÉLIBÉRATION Modifications et aménagements de voirie

En complément de la délibération n° 2026-02-07

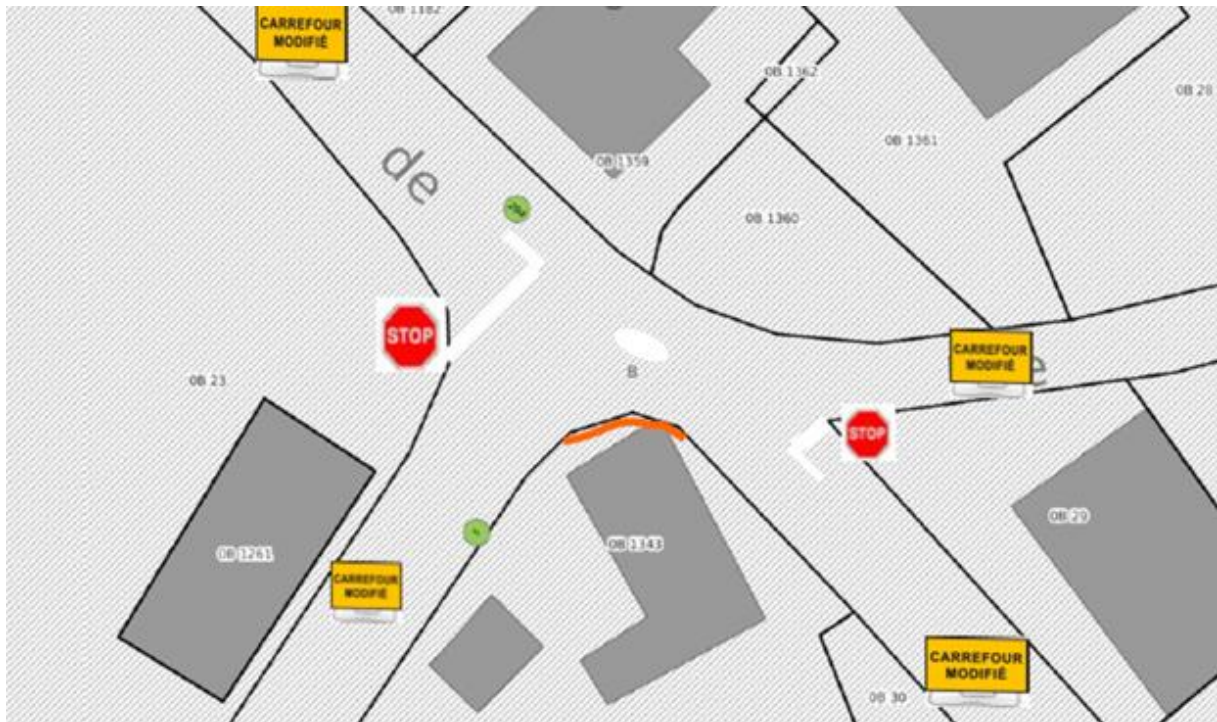
À la suite de l'avis favorable du groupe de travail « Travaux » du 12 mai 2026

Madame MOLLION, du service voirie de la Communauté de communes des VDD, s'est rendue sur la commune à la fin du mois de décembre 2025, après la démolition de la maison située à l'intersection de la route de la Madone et de la route de la Mairie.

Afin de renforcer la sécurité sur la route de la Mairie, Madame MOLLION a proposé l'aménagement du carrefour par l'implantation :

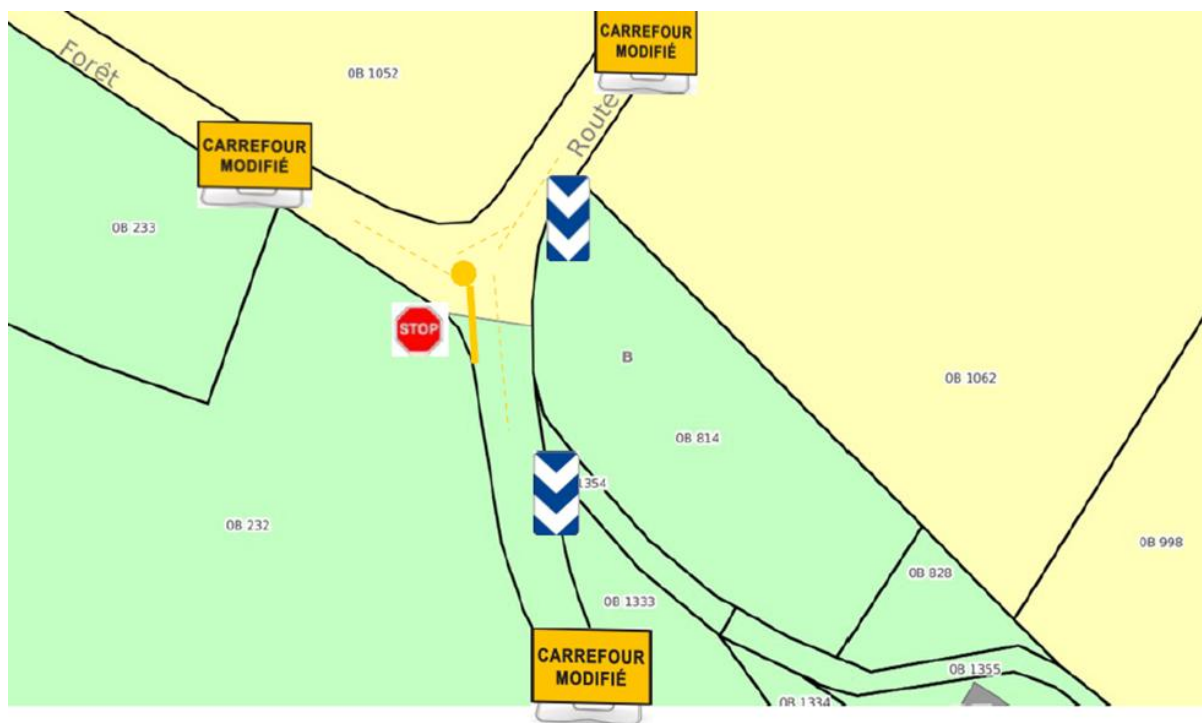
- D'un panneau « STOP » sur la route de la Mairie, avant le carrefour avec la route de la Madone et la route de l'Arago (direction Chemin Neuf) ;
- La mise en place d'un panneau « STOP » sur la route de la Mairie avant le carrefour avec la route de la Madone, conformément au schéma présenté au Conseil municipal.

À l'issue de plusieurs échanges et propositions, les membres du Conseil municipal ont validé la possibilité d'installer deux panneaux « STOP » sur la route de la Mairie, celle-ci étant considérée comme propice à des vitesses excessives et nécessitant un renforcement de la sécurité routière.



Par ailleurs, il a été évoqué un aménagement du carrefour entre la route de la Forêt et la route de la Madone, comprenant :

- L'installation d'un panneau « STOP » sur la route de la Forêt en direction de la route de la Madone ;
- La pose de balises de virage de type chevrons blancs et bleus au niveau du virage menant vers la Madone.



Le Conseil municipal a également examiné :

- L'ajout d'un « cédez le passage » au croisement de la route du Mercier et de la route du Partage ;
- La mise en place ou l'actualisation de la signalisation de limitation de vitesse à 50 km/h aux entrées et sorties d'agglomération.

Après les chiffrages réalisés auprès des sociétés Widling et Signature, les tarifs proposés étant sensiblement équivalents, conformément à l'avis du groupe « Travaux », il est proposé de retenir la société Signature pour la fourniture des panneaux, marquages et équipements de signalisation pour un montant 2957 euros TTC. Les plaques de rue manquantes seront également commandées pour un montant de 520,78 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE la réalisation des modifications et aménagements de voirie tels que présentés ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis avec la société Signature pour l'achat des fournitures nécessaires (panneaux, peinture de voirie, signalisation, etc.).

DELIBERATION Désignation des représentants communaux au sein des commissions de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des différentes commissions de la Communauté de communes **Les Vals du Dauphiné**.

Ces commissions intercommunales ont pour objet d'étudier les projets relevant des compétences communautaires et de favoriser la participation des communes membres aux travaux de l'intercommunalité.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les membres suivants :

Nom des commissions	Domaine de travail	Proposition des communes (NOM Prénom et courriel / 1 seule personne par commission)
Administration générale et ressources	Finances et administration générale de la collectivité	Evelyne ROUX adjoint2@mairie-saintalbindevaulserre.fr
Travaux	Etude et travaux en lien avec le patrimoine immobilier de la collectivité / Programmation et suivi des grands projets d'investissement / Suivi du schéma directeur patrimonial et énergétique (économie d'énergie et rénovations énergétiques du patrimoine) / Suivi des travaux de voirie / Sécurité et accessibilité des équipements publics	Cédric MILANI maire@mairie-saintalbindevaulserre.fr
Attractivité économique, emploi local et tourisme	Soutien et valorisation de l'activité économique locale / Favoriser l'installation de nouvelles activités / Projets en lien avec le développement de l'offre touristique / Soutenir les commerces de proximité / Promouvoir l'image économique du territoire, attirer les investisseurs / Soutenir les initiatives d'insertion professionnelle / Travail avec les partenaires locaux / Développer les projets en favorisant l'emploi	Matthias PELLISSIER matthiaspellissier@gmail.com
Agriculture et alimentation	Lien aux agriculteurs et suivi du Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Christian GIRARD-CUSIN christian.girard-cusin@orange.fr
Aménagement territorial et cadre de vie	Stratégie foncière / Urbanisme réglementaire / Accompagnement des projets d'aménagements structurants du territoire (quartier gare) / Réflexion en matière de sobriété foncière / Préservation du cadre de vie / Dossiers en lien avec le Plan local de l'habitat (PLH)	Gilbert LONGO adjoint1@mairie-saintalbindevaulserre.fr
Enfance-Jeunesse et citoyenneté	Suivi des projets et dossiers au service des familles du territoire / Suivi du CISPD / Projets de citoyenneté pour la jeunesse / Suivi des thématiques en lien avec l'accueil de la petite enfance (accueil des 0/3ans) et extra-scolaire (centres de loisirs) / Lien avec les partenaires locaux (CAF, MJC, etc.)	Eveline SIMONDI simondi.eveline@orange.fr
Eau, déchets et résilience	Lien au Syclum et suivi des enjeux d'enlèvement des ordures ménagères et modalités de collectes / Lien avec l'ensemble des syndicats du territoire et la régie / Suivi de la politique tarifaire de l'eau / Suivi des thématiques d'amélioration en lien avec le petit cycle de l'eau	Matthias PELLISSIER matthiaspellissier@gmail.com
Culture et rayonnement du territoire	Suivi des enjeux de lecture publique du territoire / Programmation culturelle dans les médiathèques / Tout projet Education Artistique et Culturelle	Eveline SIMONDI simondi.eveline@orange.fr

Transitions territoriales	Suivi des dossiers en lien avec les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du territoire / Suivi des sujets espèces invasives et protection des milieux / Ensemble des projets de mobilités douces et actives / Politique de déplacement au sein du territoire	Estelle MILANI estelle.milani@orange.fr
Numérique et innovations	Suivi des dossiers en lien avec la direction des systèmes d'information / Lien avec les technologies et innovations numériques	Cédric MILANI maire@mairie-saintalbindevaulserre.fr
Animation et solidarité territoriales	Suivi de la vie associative du territoire / Promotion de la pratique sportive / Suivre et impulser les actions relatives au parcours de santé sur le territoire / Suivre les actions en matière de solidarité / Coordonner et superviser les politiques d'accueil (Maison France Services)	Gilbert LONGO adjoint1@mairie-saintalbindevaulserre.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les représentants communaux aux différentes commissions de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION : Convention association Gym fit 2026/2027

Monsieur Le Maire propose de renouveler la convention avec l'association Gym fit dans les mêmes conditions pour l'année 2026 / 2027 du 1 septembre 2026 jusqu'au 31 juillet 2027.

A la demande de Gym fit, un créneau supplémentaire est accordé le mardi de 18h15 à 20h15.

La facturation sera faite une fois par an en septembre 2027.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la reconduction de la Convention avec l'Association Gym fit pour l'année scolaire 2026-2027

Le montant de la location restera à 6€/heure.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

DÉLIBÉRATION DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions relatives au réseau des Correspondants Défense mis en place par le ministère des Armées ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal issu des élections municipales de mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense au sein du Conseil municipal ;

Considérant que le Correspondant Défense constitue l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour les questions relatives à la défense nationale, à la citoyenneté et au lien Armées-Nation ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

Article 1 : De désigner Monsieur Cédric Milani, Maire, en qualité de Correspondant Défense de la commune de Saint Albin de Vaulserre.

Article 2 : Le Correspondant Défense assurera les missions d'information et de sensibilisation des administrés aux questions de défense et entretiendra les relations avec les autorités civiles et militaires compétentes.

Article 3 : Les coordonnées du Correspondant Défense seront transmises aux services de l'État conformément à la demande formulée.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Point bilan financier des Travaux de l'église

Les subventions des travaux du toit de l'église ayant été réglées durant l'ancien mandat, Monsieur le Maire souhaite faire un point budget de l'opération par rapport au plan de financement initiale.

Estimation Coût de l'opération		
Devis	Opération	Coût HT
	Maitre d'œuvre ABC	18 000,00 €
	Toit église Lot 1 Charpente Couverture Zinguerie	165 901,03 €
	Toit église OPTION Traitement de charpente	15 230,25 €
	Total	199 131,28 €

Plan de financement			
Subvention	Descriptif	Coût	Pourcentage
DETR	20%	39 826,33 €	20,0%
Région	23%	45 000,00 €	22,6%
Départements	30%	59 739,38 €	30,0%
Sous-total subventions publiques		144 565,71 €	72,6%
Autofinancement commune de Saint Albin de Vaulserre.	Le reste	54 565,57 €	27,4%
Total		199 131,28 €	100%

Point Alpes Isère Tour

- Alpes Isère tour a eu lieu le 28 mai, les bénévoles de Saint Albin étaient présents et ont bien aidé à l'installation du village départ. L'équipe municipale les remercie pour leur investissement.
- Cet évènement a bien mis en lumière nos deux communes Saint Martin et Saint Albin de Vaulserre, de nombreuses photos ayant été diffusées sur les réseaux.

Point Bulletin

La commission bulletin présente la première ébauche du bulletin.

Point Commission

- Commission salle des fêtes : après une visite détaillée de la salle et discussion sur les problèmes rencontrés, il est décidé de faire un affichage pour les locataires avec toutes les recommandations
- Commission téléalarme et prendre soin de nos aînés : un après-midi jeux sera organisé le 22 novembre 2026 à la salle des fêtes. Le repas des aînés aura lieu le 6 décembre 2026
- Syclum : élection des présidents et vice-présidents
- SIEGA : élection des présidents et vice-présidents
- TE 38 : élection du vice-président mais aucune personne des VDD n'a été élu

Point travaux

- La prise 32 ampères a été installée le 1 juin 2026 sous le préau de la mairie par l'entreprise Itlec.
- L'élagage de printemps par l'auto-entrepreneur Burille Christian est terminé
- Le busage de la route de la mairie a été réalisé par l'entreprise Revaltec
- La commission travaux a eu lieu le 9 juin avant le conseil.
- La mise en place des panneaux de signalisation prévue dès qu'ils seront livrés

Questions Diverses.

- Date Vœux du Maire : 9 janvier 2027
- Organisation du tour du village : rendez-vous 19h à la mairie

Fin de la réunion à 23h12

Prochain conseil municipal le mardi 07 juillet 2026 à 20h 15

Secrétaire de séance

Evelyn Roux



Maire de la commune

Hilani Cedric

